

005/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois et le trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	15
Présents	9
Pouvoirs	5
Votants	14

Présents : M. GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, RODRIGUEZ Marielle, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

Absents excusés représentés : Mme BLANC Chantal (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), Mme EYMARD Laurence (pouvoir à Mme BONETY Myriam), M. CALAC Jean-Baptiste (pouvoir à Mme LEBouc Nathalie), M. CAVALIER Baptiste (pouvoir à M. MERLINO Bernard), M. NOUVEL Yannick (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle).

Absente excusée : Mme FIORITO Marie-Laure.

Secrétaire de séance : Monsieur FRANC Daniel

Objet : Délibération adoptant le Budget Primitif 2023.

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune qui doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal et donne lecture des propositions par chapitre et par article arrêtées lors de la réunion de la commission des finances le 27 mars 2023.

Il rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales le budget primitif est équilibré :

- En section de fonctionnement à 948 600.00 €,
- En section d'investissement à 309 800.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission des finances du 27 mars 2023,

Vu le projet du budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :**

⇒ **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 – Charges à caractère général = 305 500.00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés = 507 000.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante = 118 100.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20230403-0052023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



005/2023

Chapitre 66 – Charges financières = 13 000.00 €
Chapitre 68 – Dotations aux provisions = 5 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement = 948 600.00 €

⇒ **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 013 – Atténuation de charges = 500.00 €
Chapitre 70 – Produits services, domaines et ventes = 57 200.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes = 5 655.00 €
Chapitre 731 – Fiscalité locale = 627 000.00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations = 171 370.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante = 86 875.00 €
Total des recettes de fonctionnement = 948 600.00 €

⇒ **Dépenses d'investissement :**

OE - Opérations d'équipement = 145 800.00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes = 64 000.00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales = 100 000.00 €
Total des dépenses d'investissement = 309 800.00 €

⇒ **Recettes d'investissement :**

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers = 64 000.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement = 145 800.00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales = 100 000.00 €
Total des recettes d'investissement = 309 800.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Suivent les signatures

Le Maire,
A. GOUIRAND

Le Secrétaire de séance,
D. FRANC



Envoyée en Préfecture le
Reçue en Préfecture le
Délibération affichée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20230403-0052023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

